

Table des matières

Présentation et résumé.....	2
Application du droit d'appropriation de Locke à l'entreprise.....	3
Lecture lockéenne appliquée à l'entreprise.....	3
Conséquences lockéennes.....	3
Répartition envisagée.....	3
Application dans une SAPO.....	4
Principes statutaires de la SAPO.....	4
Version commentée des articles statutaires.....	6
Simulation chiffrée.....	7
Exemple simplifié de bilan.....	7
Répartition lockéenne des actions et conséquences.....	8
Commentaire lockéen.....	8
Simulation sur 10 ans.....	8
Hypothèses de départ.....	8
Évolution sur 10 ans.....	9
Lecture lockéenne.....	9
Gouvernance d'entreprise et impact sur les marchés financiers.....	9
Gouvernance d'entreprise dans une SAPO « lockéenne ».....	9
Impact prévisible sur les marchés financiers.....	10
Synthèse.....	11
Impact social.....	11
Répartition des patrimoines et des revenus.....	11
Gouvernance des sociétés.....	11
Impact sociétal global.....	12
En résumé.....	12
Impact macro-économique et sociétal.....	13
Répartition des patrimoines et des revenus.....	13
Impact macro-économique.....	13
Gouvernance des sociétés.....	14
Impact sociétal global.....	14
<i>En résumé</i>	14
Scénario prospectif à 20 ans.....	14
Répartition des patrimoines et des revenus.....	14
Gouvernance des sociétés.....	15
Impact macro-économique.....	15
Transformation sociale.....	15
En résumé.....	16
Scénario politique.....	16
Transformation des rapports de force politiques.....	16
Rôle des syndicats et des collectifs.....	17
Institutions démocratiques.....	17
Impact sociétal et géopolitique.....	17
En résumé.....	17
Evolution des investissements de la S.A. actuelle à la SAPO lockéenne.....	18
Structure actuelle du financement des entreprises françaises.....	18
Rachat d'actions vs émission d'actions : bilan des investissements des actionnaires.....	19

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

Financements anciennement non dilutifs dans une SAPO lockéenne.....	20
Tous les investissements sont dilutifs : récapitulatif.....	23
Gouvernance d'une banque SAPO lockéenne.....	24
Système bancaire lockéen dans son ensemble.....	25

Cet article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme* est sous Creative Commons BY-SA 4.0 et a été rédigé en recourant à l'I.A. Copilot-ChatGPT5.

Cet article appartient à la rubrique [Caractérisation de l'économie capitaliste et évolutions possibles](#) du carnet de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#) et à la rubrique [Sortir du capitalisme \(au prisme des moyens de production\)](#) du carnet [l'économie au prisme des moyens de production](#).

Pour être sûr de lire la version la plus récente, cliquez [ICI](#)

Présentation et résumé

Le cinquième chapitre du Second Traité du gouvernement de John Locke, intitulé « De la propriété », demeure un texte fondamental et profondément controversé de la philosophie politique moderne. Dans cet article, nous ne mobilisons que sa thèse non controversée, à savoir le « droit d'appropriation », droit « naturel », tel que le défend J.F. Spitz dans son article de 1985, « *Locke et le droit d'appropriation* ». Ce droit fait l'unanimité dans toute société qui se dit libérale.

Dans notre article, nous rappelons que ce droit naturel et qui fonde toute activité économique, n'est pas respecté dans les sociétés anonymes lorsqu'il s'agit des actifs de la société, de ses moyens de production : les actionnaires n'y contribuent que très peu (en ressources ou en travail) mais s'approprient néanmoins tous les actifs, tandis que le collectif de salariés contribue à presque tous les actifs, en y consacrant une partie du produit de son travail, et du travail, mais ne peut rien s'approprier, car il n'est pas sujet de droit¹.

Ensuite, nous proposons une évolution des S.A. en SAPO² « Lockéenne », à savoir une S.A. dans laquelle le collectif de salariés est sujet de droit et donc peut acquérir, s'approprier, les actifs de la société à hauteur, comme les actionnaires, de sa contribution à ceux-ci, appropriation incarnée dans des « actions de travail » donnant les mêmes droits que les actions détenues par les actionnaires : le collectif de salariés est un actionnaire comme un autre et pour les mêmes raisons.

Enfin, nous analysons toutes les profondes conséquences d'une telle évolution : répartition des patrimoines et des revenus au cours du temps, conséquences sociales et politiques, incidences sur les investissements, les marchés et la gouvernance, etc., etc...

Application du droit d'appropriation de Locke à l'entreprise

Lorsqu'on considère le bilan comptable d'une société, on constate que le collectif de salariés est le principal contributeur des actifs de l'entreprise, à savoir de ses moyens de production, de son patrimoine. Pour cela, le collectif de salariés utilise une partie du produit des ventes, emprunte et rembourse, installe et met en service, entretient. La seule contribution des actionnaires, selon le

¹ Voir tous nos articles de la rubrique [Analyse du capitalisme actuel au prisme des moyens de production](#) de notre carnet de recherche [L'économie au prisme des moyens de production](#)

² [Société anonyme à participation ouvrière](#)

bilan comptable, est d'avoir apporté le « capital social », dont le montant, le plus souvent, est bien inférieur au total des actifs.

De ce fait, en mobilisant Locke, notre première question est « *comment devrait se répartir l'appropriation des actifs, des moyens de production, entre le collectif de salariés et les actionnaires ?* ».

Dans notre réponse, nous parlons du **collectif de salariés** plutôt que des « salariés » pris individuellement pour bien mettre en avant la dimension collective de la contribution et nous distinguons le **produit du travail** (qui permet d'acheter, louer, rembourser) et le **travail** (installation, mise en service, entretien) pour rendre l'analyse plus précise et fidèle à la logique lockéenne.

Lecture lockéenne appliquée à l'entreprise

- Pour Locke, la légitimité de l'appropriation vient du **travail** : c'est en mêlant son activité à une ressource que l'on en devient propriétaire.
- Dans une entreprise, le **collectif de salariés** contribue aux actifs de deux manières :
 - par le **produit de son travail**, qui permet d'acheter ou de louer des machines, de rembourser des emprunts, de constituer le patrimoine de l'entreprise ;
 - par son **travail direct**, qui installe, met en service, entretient et fait fonctionner les moyens de production (terrains, locaux, machines, véhicules, informatique, etc..)
- Les **actionnaires**, eux, apportent le **capital social** initial, et parfois un complément lors d'une émission d'actions, apport souvent modeste par rapport à la valeur totale des actifs.

Conséquences lockéennes

- Puisque le **collectif de salariés** mêle à la fois son produit du travail et son travail aux actifs de l'entreprise, il est, selon la logique lockéenne, le **principal titulaire légitime** de l'appropriation des moyens de production.
- Les **actionnaires** ont un droit d'appropriation limité, proportionné à leur apport initial et complémentaire et au risque assumé, mais ce droit ne saurait justifier une appropriation exclusive de l'ensemble des actifs.

Répartition envisagée

- **Collectif de salariés** : appropriation majoritaire des actifs, car ce sont eux qui, par leur travail et par le produit de leur travail, constituent et maintiennent les moyens de production.
- **Actionnaires** : droit restreint, lié à la valeur de leur mise de départ et éventuellement à la rémunération du risque, mais pas à une domination structurelle sur l'ensemble du patrimoine.

En résumé : si l'on transpose Locke à l'entreprise moderne, l'appropriation des moyens de production devrait revenir en priorité au **collectif de salariés**, puisque c'est son travail et le produit de son travail qui fondent la valeur et la pérennité des actifs. Les actionnaires, eux, n'ont qu'un droit secondaire, limité à leur apport initial et ultérieur.

Rappel : Outre sa large contribution aux actifs, le collectif de salariés paye tout le reste : SES salaires, charges et taxes, fournisseurs, dividendes aux actionnaires, etc...

Application dans une SAPO

- Dans une **SAPO** ([Société anonyme à participation ouvrière](#)), les salariés ne sont pas actionnaires individuellement. Ils sont regroupés dans une **société coopérative de main-d'œuvre (SCMO)** qui, sujet de droit, détient collectivement les « **actions de travail** ». Ces actions donnent au **collectif de salariés** :
 - un droit de vote en assemblée générale proportionnel au nombre d'actions de travail,
 - une part des bénéfices et éventuellement du boni de liquidation,
 - une représentation au conseil d'administration.

Principes statutaires de la SAPO

Pour que les **statuts de la SAPO soient conformes à une logique lockéenne**, il faut que les règles d'attribution des actions de travail au **collectif de salariés** soient proportionnées à sa contribution réelle aux actifs de l'entreprise.

Voici les **principes statutaires** qui pourraient être précisés :

1. Principe de proportionnalité

- Le nombre d'actions de travail attribuées au collectif de salariés doit être proportionnel à sa contribution aux actifs de l'entreprise.
- Cette contribution se mesure à la fois par :
 - le **produit du travail** (part des bénéfices réinvestis dans l'achat, la location ou le remboursement des moyens de production),
 - le **travail direct** (installation, mise en service, entretien, amélioration des moyens de production).

2. Méthode de calcul

- Chaque exercice comptable, le rapport entre :
 - la valeur des actifs financés par le produit du travail du collectif,
 - et la valeur totale des actifs de l'entreprise,détermine la proportion d'actions de travail attribuées ou ajustées.
- Exemple : si 70 % des actifs proviennent du produit du travail et du travail du collectif, alors 70 % des actions de travail doivent revenir au collectif.

3. Révision périodique

- Les statuts doivent prévoir une **révision annuelle** du nombre d'actions de travail, en fonction des comptes certifiés.
- Cela garantit que la répartition reste fidèle à la contribution réelle du collectif et des actionnaires

4. Droits attachés aux actions de travail

- Droit de vote en assemblée générale proportionnel au nombre d'actions détenues par le collectif.

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- Droit à une part des bénéfices (dividendes) proportionnelle à la détention d'actions.
- Droit à une part du boni de liquidation, le cas échéant.

5. **Représentation institutionnelle**

- Le collectif de salariés, en tant que titulaire des actions de travail, doit être représenté au conseil d'administration à hauteur de sa participation.
- Les représentants sont élus par l'ensemble des salariés, mais ils siègent **au nom du collectif** et non à titre individuel.

En résumé

- Dans la loi actuelle, le nombre d'actions de travail attribuées au collectif est **arbitraire**.
- Dans une logique lockéenne, il doit être **proportionné à la contribution réelle du collectif de salariés aux actifs**.
- Les statuts d'une SAPO pourraient donc intégrer un mécanisme de calcul automatique, lié aux comptes annuels, pour ajuster la part du collectif en fonction de son apport en travail et en produit du travail.

Exemple d'article statutaire (inspiré de Locke)

Article X – Attribution et révision des actions de travail

1. Principe de proportionnalité

Le nombre d'actions de travail attribuées au collectif de salariés est fixé en proportion de sa contribution effective à la constitution et à la valorisation des actifs de la société.

2. Définition de la contribution

La contribution du collectif de salariés comprend :

- le **produit de son travail**, correspondant à la part des bénéfices réinvestis dans l'acquisition, la location ou le remboursement des moyens de production ;
- son **travail direct**, correspondant aux opérations d'installation, de mise en service, d'entretien et d'amélioration des moyens de production.

3. Méthode de calcul

Chaque exercice comptable, le rapport entre :

- la valeur des actifs financés par le produit du travail et le travail du collectif de salariés,
 - et la valeur totale des actifs de la société,
- détermine la proportion d'actions de travail attribuées au collectif.

4. Révision annuelle

Le nombre d'actions de travail est révisé annuellement par l'assemblée générale, sur la base des comptes certifiés, afin de refléter fidèlement la contribution réelle du collectif de salariés.

5. Droits attachés aux actions de travail

Les actions de travail confèrent au collectif de salariés :

- un droit de vote en assemblée générale proportionnel au nombre d'actions détenues,
- un droit à une part des bénéfices distribués,

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- un droit à une part du boni de liquidation, le cas échéant,
- une représentation au conseil d'administration proportionnelle à la part d'actions de travail détenues.

Cet article-type traduit juridiquement la logique lockéenne : **le collectif de salariés est reconnu comme copropriétaire des moyens de production à hauteur de sa contribution réelle**, et non sur une base arbitraire.

Version commentée des articles statutaires

Voici une **version commentée** de l'article statutaire lockéen que nous avons imaginé pour une SAPO. Nous reprenons chaque point et montrons en quoi il reflète la pensée de Locke et en quoi il corrige la loi actuelle.

Article-type (rappel)

Article X – Attribution et révision des actions de travail

1. Principe de proportionnalité
2. Définition de la contribution
3. Méthode de calcul
4. Révision annuelle
5. Droits attachés aux actions de travail

Commentaire point par point

1. Principe de proportionnalité

- *Chez Locke* : la propriété est légitime quand elle est proportionnée au travail réellement investi.
- *Correction de la loi actuelle* : aujourd'hui, le nombre d'actions de travail attribuées au collectif de salariés est fixé arbitrairement dans les statuts, sans lien avec sa contribution réelle. La règle de proportionnalité rétablit la cohérence lockéenne : pas d'appropriation sans travail, pas de travail sans droit d'appropriation.

2. Définition de la contribution

- *Chez Locke* : il faut distinguer le travail direct (mêler son corps et son activité à la ressource) et le produit du travail (ce qui en découle et permet d'acquérir d'autres biens).
- *Correction* : la loi actuelle ne distingue pas ces deux dimensions. Ici, on reconnaît que le collectif de salariés contribue à la fois par son effort direct (installation, entretien) et par le produit de son travail (bénéfices réinvestis et emprunts).

3. Méthode de calcul

- *Chez Locke* : l'appropriation est légitime si elle correspond à ce que l'on a effectivement transformé ou produit.
- *Correction* : au lieu d'un nombre fixe d'actions, on introduit un mécanisme dynamique : la part du collectif de salariés évolue en fonction de sa contribution réelle aux actifs. Cela empêche la sous-représentation structurelle du collectif.

4. Révision annuelle

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- *Chez Locke* : la légitimité de l'appropriation n'est pas figée, elle dépend du travail continu.
- *Correction* : la loi actuelle ne prévoit pas de révision automatique. Ici, la révision annuelle garantit que la répartition reste fidèle à la réalité économique et au principe lockéen.

5. **Droits attachés aux actions de travail**

- *Chez Locke* : la propriété n'est pas seulement un droit d'usage, mais aussi un droit de jouissance (bénéfices) et de décision (gouvernance).
- *Correction* : dans la loi actuelle, les droits du collectif sont limités et souvent symboliques. Ici, ils deviennent proportionnels à la contribution réelle, ce qui renforce la légitimité démocratique et économique du collectif de salariés.

Synthèse

- **Chez Locke** : la propriété découle du travail et du produit du travail.
- **Dans la loi actuelle sur les SAPO** : le nombre d'actions de travail est fixé arbitrairement, sans lien avec la contribution réelle du collectif.
- **Avec ces statuts lockéens** : on corrige ce décalage en instituant une règle de proportionnalité, une révision annuelle et des droits attachés cohérents.

En clair, cette version statutaire ferait des SAPO une **traduction juridique fidèle de Locke** : le collectif de salariés devient copropriétaire des moyens de production à hauteur de ce qu'il a réellement apporté, et non selon une convention arbitraire.

Simulation chiffrée

Exemple simplifié de bilan

Situation initiale (année 0)

- **Capital social apporté par les actionnaires** : 200 000 €
- **Aucun actif encore constitué par le collectif de salariés**
- Répartition des actions :
 - Actionnaires : 100 %
 - Collectif de salariés : 0 %

Après 3 ans d'activité

- **Actifs totaux** : 1 000 000 €
- **Détail de la constitution des actifs** :
 - Apport initial des actionnaires (capital social) : 200 000 €
 - Produit du travail du collectif (bénéfices réinvestis, remboursements d'emprunts, acquisitions financées par l'activité) : 600 000 €
 - Travail direct du collectif (installation, mise en service, entretien) : 200 000 €

Contribution du collectif de salariés = 600 000 € + 200 000 € = **800 000 €**

Contribution des actionnaires = **200 000 €**

Répartition lockéenne des actions et conséquences

- **Collectif de salariés** : 800 000 / 1 000 000 = **80 % des actions de travail**
- **Actionnaires** : 200 000 / 1 000 000 = **20 % des actions de capital**

Conséquences pratiques

- **Droits de vote en AG** :
 - Collectif de salariés : 80 %
 - Actionnaires : 20 %
- **Répartition des bénéfices** :
 - Collectif de salariés : 80 %
 - Actionnaires : 20 %
- **Représentation au CA** :
 - Proportionnelle à cette répartition (par ex. 8 sièges sur 10 pour le collectif, 2 pour les actionnaires).

Commentaire lockéen

- Cette simulation illustre le principe : **le collectif de salariés devient majoritaire** parce que ce sont son travail et le produit de son travail qui constituent la plus grande part des actifs.
- Les actionnaires conservent un droit réel, mais limité à leur apport initial et ultérieur et au risque assumé.
- On corrige ainsi le caractère arbitraire de la loi actuelle sur les SAPO, en rendant la répartition **dynamique et proportionnelle**.

Simulation sur 10 ans

Simulation chiffrée sur 10 ans pour montrer comment, dans une SAPO « lockéenne », la part du **collectif de salariés** croît mécaniquement à mesure que son travail et le produit de son travail constituent les actifs.

Hypothèses de départ

- **Capital social initial (actionnaires)** : 200 000 €
- **Actifs totaux initiaux** : 200 000 €
- Chaque année, le **collectif de salariés** génère un produit du travail qui permet de réinvestir **100 000 €** dans les actifs (machines, remboursements, etc.).
- Le collectif contribue aussi par son **travail direct** (installation, entretien, mise en service), valorisé à **20 000 €** par an.
- Les actionnaires n'apportent pas de capital supplémentaire après l'année 0.

Évolution sur 10 ans

Année	Actifs totaux (cumulés)	Contribution cumulée des actionnaires	Contribution cumulée du collectif (produit du travail + travail direct)	Part lockéenne du collectif	Part lockéenne des actionnaires
0	200 000 €	200 000 €	0 €	0 %	100 %
1	320 000 €	200 000 €	120 000 €	37,5 %	62,5 %

Année	Actifs totaux (cumulés)	Contribution cumulée des actionnaires	Contribution cumulée du collectif (produit du travail + travail direct)	Part lockéenne du collectif	Part lockéenne des actionnaires
2	440 000 €	200 000 €	240 000 €	54,5 %	45,5 %
3	560 000 €	200 000 €	360 000 €	64,3 %	35,7 %
4	680 000 €	200 000 €	480 000 €	70,6 %	29,4 %
5	800 000 €	200 000 €	600 000 €	75 %	25 %
6	920 000 €	200 000 €	720 000 €	78,3 %	21,7 %
7	1 040 000 €	200 000 €	840 000 €	80,8 %	19,2 %
8	1 160 000 €	200 000 €	960 000 €	82,8 %	17,2 %
9	1 280 000 €	200 000 €	1 080 000 €	84,4 %	15,6 %
10	1 400 000 €	200 000 €	1 200 000 €	85,7 %	14,3 %

Lecture lockéenne

- Au départ, les **actionnaires** sont seuls propriétaires (100 %).
- Mais dès la 2^e année, le **collectif de salariés** devient majoritaire, car sa contribution cumulée dépasse celle des actionnaires.
- Après 10 ans, le collectif détient **près de 86 %** des droits d'appropriation lockéens, contre seulement 14 % pour les actionnaires.
- Cette dynamique reflète parfaitement la logique de Locke : la propriété doit suivre le **travail réellement investi** et non rester figée sur un apport initial.

On voit bien ici que, dans une SAPO « lockéenne », le collectif de salariés devient progressivement **le véritable propriétaire des moyens de production**, tandis que les actionnaires conservent une part résiduelle correspondant d'abord à leur mise de départ.

Gouvernance d'entreprise et impact sur les marchés financiers

Gouvernance d'entreprise dans une SAPO « lockéenne »

1. Répartition du pouvoir

- Le **collectif de salariés** devient majoritaire au conseil d'administration et en assemblée générale, car ses actions de travail reflètent sa contribution réelle aux actifs.
- Les **actionnaires financiers** conservent une minorité de blocage seulement si leur apport initial et ultérieur reste significatif, mais perdent la domination structurelle.

2. Orientation stratégique

- Les décisions d'investissement, de répartition des bénéfices et de gestion des actifs sont prises en fonction de l'intérêt du collectif de salariés (pérennité de l'emploi, réinvestissement productif), plutôt que de la seule maximisation du rendement du capital.
- Cela rapproche la gouvernance d'une logique de **co-détermination élargie** (au-delà du modèle allemand), mais avec une base lockéenne : la légitimité découle du travail

et du produit du travail et non d'énoncés moraux pouvant être remis en question par tout propriétaire.

3. Stabilité

- Le collectif de salariés, copropriétaire majoritaire, a un horizon de long terme (emploi, transmission de savoir-faire, maintien des outils de production).
- Cela réduit la volatilité stratégique liée aux pressions court-termistes des marchés financiers.

Impact prévisible sur les marchés financiers

Voir le chapitre [Evolution des investissements de la S.A. actuelle à la SAPO lockéenne](#)

1. Investissements

Les investisseurs financiers traditionnels³ pourraient être **moins attirés** par ces sociétés, car leur pouvoir de décision et leur part des bénéfices seraient structurellement limités.

En revanche, les **investisseurs de long terme** (fonds éthiques, fonds souverains, investisseurs institutionnels stables) pourraient y voir une **garantie de durabilité** et de stabilité sociale.

Les banques et créanciers pourraient apprécier la solidité d'un modèle où les salariés sont directement engagés dans la propriété et la gestion des actifs.

2. Spéculation boursière

La valeur « boursière » des actions de capital serait moins sujette à la spéculation, car :
le flottant disponible (actions négociables) serait réduit,
la gouvernance serait verrouillée par le collectif de salariés,
les perspectives de dividendes seraient plus stables mais moins explosifs.

Cela conduirait à une **valorisation plus prudente**, moins volatile, mais aussi moins attractive pour les spéculateurs cherchant des gains rapides.

3. Effet sur la valorisation

- La valeur de marché refléterait davantage la **valeur d'usage des actifs** et la capacité de production réelle, plutôt que des anticipations spéculatives.
- On assisterait à une **réduction de la prime spéculative** et à une valorisation plus proche de la valeur comptable.

4. Transformation du rôle des marchés

- Les marchés financiers deviendraient un outil de financement complémentaire, mais non plus un lieu de contrôle stratégique.
- Les actions de capital seraient vues comme des **titres de créance à long terme** (apport initial rémunéré), plutôt que comme des titres de pouvoir.

Synthèse

- **Gouvernance** : dans une SAPO lockéenne, le collectif de salariés devient le véritable centre de décision, car il est le principal contributeur aux actifs.
- **Marchés financiers** :

³ Voir le paragraphe [Gouvernance d'une banque SAPO lockéenne](#)

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- Moins de spéculation, plus de stabilité.
- Attractivité réduite pour les investisseurs court-termistes, mais renforcée pour les investisseurs de long terme.
- Valeur boursière plus proche de la valeur réelle des actifs et du produit du travail.

En clair, une SAPO lockéenne transformerait profondément la logique capitaliste classique : elle déplacerait le centre de gravité de la propriété et du pouvoir vers le **collectif de salariés**, et réduirait le rôle des marchés financiers à une fonction de financement initial et de liquidité secondaire, plutôt qu'à une fonction de contrôle et de spéculation.

Impact social

Répartition des patrimoines et des revenus

- **Patrimoines**
 - Aujourd'hui, le patrimoine productif (machines, usines, brevets, etc.) est majoritairement détenu par les actionnaires financiers.
 - Dans un modèle lockéen, ce patrimoine basculerait progressivement vers les **collectifs de salariés**, car ce sont eux qui, année après année, constituent l'essentiel des actifs par leur travail et le produit de leur travail.
 - Cela entraînerait une **démocratisation de la propriété productive** : les salariés ne seraient plus seulement rémunérés par un salaire, mais copropriétaires des moyens de production.
- **Revenus**
 - Les dividendes et bénéfices distribués seraient majoritairement captés par les collectifs de salariés, et non par des actionnaires externes.
 - Cela réduirait fortement la concentration des revenus du capital dans les mains d'une minorité et renforcerait la part des revenus liés au travail.
 - On assisterait à une **réduction structurelle des inégalités** entre détenteurs de capital et travailleurs.

Gouvernance des sociétés

- **Pouvoir décisionnel**
 - Les collectifs de salariés, devenus majoritaires, orienteraient les choix stratégiques : investissements, innovations, organisation du travail.
 - Les actionnaires financiers conserveraient un rôle, mais minoritaire, limité à la rémunération de leur apport initial et ultérieur et à la défense de leurs intérêts résiduels
- **Orientation stratégique**
 - Les décisions seraient prises avec un horizon de long terme (pérennité de l'entreprise, maintien de l'emploi, transmission des savoir-faire) plutôt qu'avec une logique de rendement immédiat.
 - Cela favoriserait une **économie plus stable et moins soumise aux pressions spéculatives**.
- **Culture d'entreprise**

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- Le collectif de salariés, reconnu comme copropriétaire, développerait un sentiment accru de responsabilité et d'appartenance.
- Cela pourrait renforcer la motivation, la coopération interne et la qualité du travail.

Impact sociétal global

1. Réduction des inégalités

- Le clivage entre « ceux qui possèdent » et « ceux qui travaillent » s'atténuerait fortement.
- La richesse produite serait redistribuée plus équitablement, car captée par ceux qui la créent.

2. Transformation des marchés financiers

- Les actions de capital perdraient leur rôle de levier de pouvoir et de spéculation.
- Les marchés deviendraient plus sobres, centrés sur le financement initial et la liquidité, avec une volatilité réduite.
- La spéculation boursière serait freinée, car la valeur des actions refléterait davantage la valeur comptable et productive que des anticipations spéculatives.

3. Démocratie économique

- La gouvernance des entreprises deviendrait une forme de démocratie interne, où le collectif de salariés aurait voix prépondérante.
- Cela rapprocherait l'économie de la sphère politique : les salariés-copropriétaires exerceraient un pouvoir citoyen dans l'entreprise.

4. Stabilité sociale

- En réduisant les inégalités et en donnant aux salariés un rôle central, on pourrait espérer une société plus cohésive, avec moins de tensions liées à la concentration du capital.
- Les conflits sociaux (grèves, luttes salariales) se transformeraient en débats internes de gouvernance, car les salariés seraient aussi copropriétaires.

En résumé

Si toutes les S.A. devenaient des **SAPO lockéennes** :

- Les **patrimoines productifs** basculeraient progressivement vers les collectifs de salariés.
- Les **revenus du capital** seraient redistribués au profit de ceux qui travaillent, réduisant les inégalités.
- La **gouvernance** des entreprises deviendrait plus démocratique, orientée vers le long terme.
- Les **marchés financiers** perdraient leur rôle spéculatif central, devenant un outil secondaire de financement.
- La société dans son ensemble évoluerait vers une **économie de copropriété du travail**, plus stable et plus égalitaire.

impact macro-économique et sociétal

Répartition des patrimoines et des revenus

- **Patrimoines productifs**

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- Aujourd'hui, ils sont concentrés dans les mains des actionnaires financiers.
 - Dans un modèle lockéen, ils basculeraient progressivement vers les **collectifs de salariés**, puisque ce sont eux qui, année après année, constituent l'essentiel des actifs par leur travail et le produit de leur travail.
 - Cela équivaldrait à une **démocratisation massive de la propriété productive**.
- **Revenus**
 - Les dividendes et bénéfices distribués seraient majoritairement captés par les collectifs de salariés.
 - Les inégalités de revenus entre capital et travail se réduiraient fortement.
 - Le revenu disponible des ménages salariés augmenterait, stimulant la consommation intérieure.

Impact macro-économique

1. Croissance

- La consommation des ménages progresserait, car les salariés-coproprétaires capteraient une part plus importante de la valeur ajoutée.
- L'investissement resterait soutenu, car les collectifs de salariés auraient intérêt à réinvestir pour maintenir et développer leurs outils de production.
- La croissance serait plus **endogène** (tirée par la demande intérieure) et moins dépendante des flux financiers spéculatifs.

2. Investissement

- Les marchés financiers perdraient leur rôle central de financement.
- Les entreprises se financeraient davantage par l'autofinancement (produit du travail réinvesti) et par le crédit bancaire.
- Les investisseurs de long terme (fonds de pension, fonds souverains, banques publiques d'investissement) trouveraient encore leur place, mais dans un rôle de partenaires minoritaires.

3. Spéculation et marchés financiers

- La spéculation boursière serait fortement réduite :
 - le flottant disponible serait limité,
 - la valeur des actions refléterait davantage la valeur comptable et productive,
 - la volatilité diminuerait.
- Les marchés financiers deviendraient plus sobres, centrés sur la liquidité et le financement initial, et non sur le contrôle stratégique.

4. Fiscalité

- L'État pourrait ajuster la fiscalité pour accompagner cette mutation :
 - Moins de recettes issues de l'imposition des dividendes des grands actionnaires,
 - Mais davantage de recettes issues de la consommation et de l'impôt sur le revenu, grâce à l'augmentation des revenus des salariés.
- Cela renforcerait la **progressivité fiscale** et réduirait la concentration patrimoniale.

Gouvernance des sociétés

- **Pouvoir décisionnel** : le collectif de salariés deviendrait majoritaire dans toutes les grandes entreprises.
- **Orientation stratégique** : décisions prises avec un horizon de long terme (pérennité, innovation, emploi), et non plus sous la pression du rendement trimestriel.
- **Culture d'entreprise** : sentiment accru de responsabilité et d'appartenance, réduction des conflits sociaux, transformation des luttes salariales en débats internes de gouvernance.

Impact sociétal global

- **Réduction structurelle des inégalités** : le clivage entre « ceux qui possèdent » et « ceux qui travaillent » disparaîtrait progressivement.
- **Stabilité sociale** : moins de tensions liées à la concentration du capital, plus de cohésion.
- **Démocratie économique** : les salariés-copropriétaires exerceraient un pouvoir citoyen dans l'entreprise, rapprochant économie et démocratie.
- **Transition écologique** : des collectifs de salariés copropriétaires pourraient privilégier des stratégies de durabilité, car ils subissent directement les conséquences sociales et environnementales des choix productifs.

En résumé

Si toutes les S.A. devenaient des SAPO lockéennes, on assisterait à une **révolution silencieuse** :

- une redistribution massive des patrimoines productifs,
- une réduction des inégalités de revenus,
- une gouvernance démocratisée des entreprises,
- des marchés financiers recentrés sur le financement réel,
- et une société plus stable, plus égalitaire et plus durable.

Scénario prospectif à 20 ans

Répartition des patrimoines et des revenus

- **Patrimoines productifs** :
 - En 20 ans, la majorité des actifs des entreprises serait passée des actionnaires financiers vers les **collectifs de salariés**.
 - Les grandes fortunes issues de la détention de capital productif se réduiraient fortement.
 - On assisterait à une **diffusion patrimoniale horizontale** : les salariés deviendraient copropriétaires collectifs des moyens de production.
- **Revenus** :
 - La part des revenus du capital captée par les ménages salariés augmenterait considérablement.
 - Les inégalités entre revenus du travail et revenus du capital se réduiraient, car les salariés toucheraient à la fois un salaire et une part des bénéfices.

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- La **classe moyenne** se renforcerait, car elle bénéficierait directement de la redistribution des dividendes.

Gouvernance des sociétés

- **Pouvoir décisionnel :**
 - Les collectifs de salariés deviendraient les acteurs centraux de la gouvernance.
 - Les décisions stratégiques seraient prises avec un horizon de long terme, privilégiant la pérennité de l'entreprise et la stabilité de l'emploi.
- **Culture d'entreprise :**
 - Le rapport hiérarchique classique (capital vs travail) serait remplacé par une logique de **codécision**.
 - Les conflits sociaux se transformeraient en débats internes de gouvernance.
- **Innovation et durabilité :**
 - Les salariés-copropriétaires auraient intérêt à investir dans des technologies durables et à préserver les ressources, car ils subiraient directement les conséquences de choix destructeurs.

Impact macro-économique

- **Croissance :**
 - Plus stable, moins dépendante des cycles spéculatifs.
 - Tirée par la consommation intérieure, car les revenus seraient mieux répartis.
- **Investissement :**
 - Moins dépendant des marchés financiers, davantage basé sur l'autofinancement et le crédit bancaire.
 - Les marchés financiers deviendraient des **outils secondaires**, centrés sur la liquidité et le financement initial.
- **Spéculation :**
 - Forte réduction de la spéculation boursière.
 - Les valorisations se rapprocheraient de la valeur comptable et productive des entreprises.

Transformation sociale

- **Classes sociales :**
 - La distinction entre « capitalistes » et « travailleurs » s'estomperait.
 - Émergence d'une **classe de salariés-copropriétaires**, majoritaire dans la société.
 - Les grandes fortunes financières perdraient leur poids politique et économique.
- **Mobilité sociale :**
 - L'accès à la copropriété productive ne dépendrait plus de l'héritage ou de l'épargne individuelle, mais de la participation au travail collectif.

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- Cela renforcerait la mobilité ascendante et réduirait la reproduction des inégalités patrimoniales.
- **Rôle de l'État :**
 - L'État deviendrait garant de la régulation lockéenne : veiller à ce que la proportionnalité entre contribution et appropriation soit respectée.
 - Moins de pression pour redistribuer via l'impôt, car la redistribution serait intégrée dans la structure même de l'entreprise.
 - L'État pourrait se concentrer sur les biens publics (éducation, santé, transition écologique).

En résumé

Dans un horizon de 20 ans, une généralisation des **SAPO lockéennes** transformerait profondément la société française :

- **Patrimoines** : diffusion horizontale, fin de la concentration capitaliste.
- **Revenus** : réduction structurelle des inégalités, renforcement de la classe moyenne.
- **Gouvernance** : démocratie économique interne, décisions de long terme.
- **Marchés financiers** : rôle réduit, spéculation freinée.
- **Société** : plus stable, plus égalitaire, plus durable.

Scénario politique

Transformation des rapports de force politiques

- **Partis traditionnels**
 - Les partis historiquement liés à la défense du capital (droite libérale, centristes pro-marchés) perdraient une partie de leur base idéologique, car la distinction entre « capitalistes » et « travailleurs » aurait largement disparu.
 - Ils devraient se réinventer autour de thèmes comme l'innovation, la compétitivité internationale ou la simplification administrative.
- **Partis de gauche**
 - Leur revendication historique de « donner le pouvoir aux travailleurs » serait en grande partie réalisée par le droit des sociétés lui-même.
 - Ils pourraient se recentrer sur la redistribution secondaire (fiscalité, services publics) et sur les enjeux écologiques, devenant les garants d'une **démocratie économique élargie**.
- **Nouveaux clivages**
 - Le clivage capital/travail laisserait place à un clivage **collectif de salariés vs finance internationale**.
 - Les débats politiques se déplaceraient vers la régulation des flux financiers mondiaux, la protection des entreprises lockéennes face aux multinationales non lockéennes, et la transition écologique.

Rôle des syndicats et des collectifs

- Les syndicats ne seraient plus seulement des **organes de revendication salariale**, mais des **acteurs de gouvernance**.
- Ils deviendraient comparables à des « partis internes » aux entreprises, organisant le débat démocratique au sein des collectifs de salariés.
- Leur rôle évoluerait vers la **formation économique et stratégique** des salariés-copropriétaires, afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits de décision.

Institutions démocratiques

- **Parlement et gouvernement**
 - L'État n'aurait plus à arbitrer en permanence entre capital et travail, puisque la structure lockéenne intègre déjà cette redistribution.
 - Le rôle de l'État se déplacerait vers la **régulation macro-économique** (fiscalité, commerce international, écologie).
- **Démocratie économique**
 - Les entreprises deviendraient des **micro-démocraties** où les collectifs de salariés délibèrent et décident.
 - Cela renforcerait la culture démocratique dans la société : les citoyens exerceraient un pouvoir politique au quotidien dans leur entreprise, et pas seulement lors des élections nationales.

Impact sociétal et géopolitique

- **Société française**
 - Réduction structurelle des inégalités, disparition progressive des grandes fortunes issues du capital productif.
 - Renforcement de la classe moyenne salariée-copropriétaire.
 - Plus grande stabilité sociale, moins de conflits liés à la répartition des richesses.
- **Europe et monde**
 - La France deviendrait un **laboratoire de démocratie économique**.
 - Deux scénarios possibles :
 - Soit ce modèle inspire d'autres pays européens, créant une dynamique continentale.
 - Soit il isole la France, confrontée à des multinationales étrangères non lockéennes, ce qui obligerait à inventer des mécanismes de protection (barrières sociales, clauses de réciprocité).

En résumé

Un monde où toutes les S.A. deviennent des **SAPO lockéennes** bouleverserait le paysage politique :

- Les partis devraient se réinventer, car le clivage capital/travail disparaîtrait.
- Les syndicats deviendraient des acteurs centraux de la gouvernance économique.
- L'État se concentrerait sur la régulation macro-économique et écologique.

- La société serait plus égalitaire, plus stable, et plus démocratique dans ses pratiques quotidiennes.

En bref : si toutes les S.A. deviennent des **SAPO lockéennes**, les financements anciennement « non dilutifs » (prêts, subventions, crédits d'impôt, affacturage, etc.) ne disparaissent pas, mais leur **logique et leur gestion changent profondément**. Ils deviennent des dettes contractées et remboursées par un collectif de salariés copropriétaires, et non plus par une direction mandatée par des actionnaires externes. Cela modifie la perception du risque, la gouvernance des emprunts et la relation avec les prêteurs.

Evolution des investissements de la S.A. actuelle à la SAPO lockéenne

Ce chapitre montre que la transformation de toute S.A. en une SAPO lockéenne dans laquelle le collectif de salariés est majoritaire ne change presque rien en ce qui concerne les investissements. Le collectif de salariés continue toujours de supporter la plus grande partie des investissements. La seule différence est qu'il en est récompensé.

Structure actuelle du financement des entreprises françaises

En résumé, dans la structure actuelle du financement des entreprises françaises, la part des **levées de fonds dilutives par émission d'actions** est **très faible**. Elle représente **moins de 5 % du financement externe total des entreprises** (souvent autour de 2 à 3 % selon les années), car la grande majorité des financements passent par le **crédit bancaire, les obligations, le private equity assimilable à de la dette, et les aides publiques**.

1. Structure générale du financement des entreprises en France

- **Crédit bancaire** : environ 55–60 % du financement externe.
- **Obligations et dette de marché** : environ 20–25 %.
- **Private equity (capital-investissement)** : souvent présenté comme « actions », mais en pratique il s'agit d'apports temporaires, assimilables à de la dette quasi-obligataire (non dilutif pour le collectif de salariés).
- **Aides publiques et subventions** : 8–12 %.
- **Émissions d'actions (levées dilutives)** : seulement 2–5 %.

2. Pourquoi si faible ?

- Les entreprises françaises, surtout les PME et ETI, se financent **massivement par le crédit bancaire** (contrairement aux États-Unis où les marchés actions jouent un rôle plus important).
- Les grandes entreprises cotées émettent parfois des actions nouvelles (IPO, augmentations de capital), mais cela reste rare et marginal par rapport à la dette.
- Les levées de fonds en actions concernent surtout les **startups et scale-ups** (capital-risque, séries A/B/C), mais à l'échelle macro-économique, cela pèse peu.

3. Conséquence dans une perspective lockéenne

- Si l'on reclasse correctement :

Article (C-1-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- **Dilutif (actions nouvelles)** : ~2–5 %
- **Non dilutif (crédit bancaire, obligations, private equity assimilable à dette, aides publiques)** : ~95–98 %
- Cela signifie que **déjà aujourd'hui**, la quasi-totalité des financements des entreprises est **non dilutive** et peut être considérée comme une contribution du collectif de salariés (car ce sont eux qui remboursent en utilisant une part du produit de leur travail).

Conclusion

Dans la structure actuelle, **l'émission d'actions dilutives est marginale** : seulement **2 à 5 % du financement externe des entreprises françaises**. Le reste (95 % environ) est **non dilutif** et donc assimilable à une contribution du collectif de salariés.

Rappel :

- **Part dilutive (3 %)** : correspond uniquement aux émissions d'actions nouvelles, qui modifient la répartition du capital et diluent la part relative des actionnaires existants.
- **Part non dilutive (97 %)** : inclut tout le reste (prêts bancaires, obligations, private equity structuré comme dette, subventions, aides publiques). Ces financements ne modifient pas la répartition du capital et sont remboursés par le collectif de salariés via le produit de son travail.
- Cela signifie que, dans une logique lockéenne, **le collectif de salariés est déjà le principal contributeur aux actifs** (puisque c'est lui qui rembourse la dette et valorise les subventions par son travail).
- Les émissions d'actions, bien que très visibles médiatiquement (IPO, levées de fonds de startups), sont en réalité **marginales dans la structure macro-économique**.

Rachat d'actions vs émission d'actions : bilan des investissements des actionnaires

Bilan résumé

En France, sur les exercices récents (2023–2024), les **rachats d'actions** des grandes sociétés cotées (notamment Total Energies, LVMH, BNP Paribas, Carrefour, etc.) se chiffrent en **dizaines de milliards d'euros par an**, alors que les **levées de fonds dilutives par émissions d'actions nouvelles** ne représentent que **quelques milliards d'euros au maximum**. Autrement dit, les entreprises françaises rachètent **beaucoup plus d'actions qu'elles n'en émettent** : le flux net est **négatif** pour le capital dilutif.

Les actionnaires n'investissent pas. Au contraire, ils désinvestissent.

Comparaison chiffrée (ordres de grandeur)

1. Rachats d'actions (2023–2024)

- **Total Energies** : environ **4,5 milliards €** de rachats en 2024 (record en France).
- **Carrefour** : environ **563 millions €** rachetés début 2024.
- Plusieurs autres groupes du CAC 40 (BNP Paribas, LVMH, Sanofi, etc.) ont également mené des programmes de plusieurs centaines de millions à plusieurs milliards.

- **Estimation globale CAC 40** : entre **15 et 20 milliards € par an** de rachats d'actions sur 2023 et 2024.

2. Émissions d'actions nouvelles (levées dilutives)

- Les augmentations de capital en France sont **rare et modestes** :
 - Quelques IPO (introductions en bourse) de taille moyenne,
 - Quelques augmentations de capital ciblées (startups, biotech, banques en restructuration).
- Montant total annuel : **2 à 4 milliards € environ** (ordre de grandeur, très inférieur aux rachats).

Bilan

- **Rachats d'actions (2023–2024)** : ~15–20 milliards €/an.
- **Émissions d'actions nouvelles** : ~2–4 milliards €/an.
- **Rapport** : les rachats représentent **5 à 10 fois plus** que les émissions.

Conséquence

- Le capital dilutif **se réduit en pratique** : les entreprises françaises détruisent plus d'actions qu'elles n'en créent.
- Cela confirme que la **part des financements dilutifs est marginale** et même **négative en flux net**.
- Dans une logique lockéenne, cela renforce l'idée que **le collectif de salariés est déjà le principal contributeur aux actifs**, puisque la quasi-totalité des financements passe par des canaux non dilutifs (dette, subventions, autofinancement). De plus, les « rachats » d'actions sont de « vrais » rachats : transfert d'actions des actionnaires au collectif de salariés et non annulation de celles-ci !

Financements anciennement non dilutifs dans une SAPO lockéenne

1. Nature de l'engagement

- Dans une S.A. classique : la dette est contractée par la direction au nom de la société, mais les actionnaires restent les propriétaires ultimes.
- Dans une SAPO lockéenne : la dette est contractée **au nom d'une société dont le collectif de salariés est majoritaire** et reçoit des actions de travail du fait de sa prise en charge de cette dette.
- Cela signifie que les salariés-copropriétaires sont **directement responsables de la stratégie de remboursement**, ce qui renforce leur implication et leur prudence.

2. Perception du risque par les prêteurs

- Les banques et investisseurs anciennement non dilutifs (fonds de dette, BPI, etc.) pourraient considérer qu'une entreprise lockéenne est **plus stable** :
 - gouvernance démocratique,
 - alignement fort entre travail et propriété,
 - faible risque de désalignement entre dirigeants et salariés.

- Mais certains prêteurs pourraient aussi juger le modèle **moins flexible** : les décisions de restructuration ou de réduction de coûts seraient plus difficiles à imposer, car le collectif a le dernier mot.

3. Capacité d'endettement

- Dans une S.A. classique, la capacité d'endettement dépend de la solidité des actifs et de la confiance dans les actionnaires.
- Dans une SAPO lockéenne, elle dépendra surtout de la **capacité du collectif à générer du produit du travail** et à le réinvestir.
- Les prêteurs pourraient donc exiger des indicateurs spécifiques (productivité, réinvestissement, gouvernance interne) plutôt que de se fier uniquement aux ratios financiers classiques.

4. Gouvernance des emprunts

- Les décisions de recourir à un prêt ou à une subvention devront être validées par le collectif (ou ses représentants), et non imposées par des actionnaires majoritaires.
- Cela ralentit peut-être le processus, mais garantit une **plus grande légitimité interne** et une meilleure appropriation du remboursement.

5. Impact sur la structure financière

- Les financements anciennement non dilutifs resterait le **levier principal de croissance externe**.
- On assisterait à une montée en puissance des **banques, des fonds publics et des instruments de dette patientes** (crédits longs, prêts participatifs, subventions).
- Les marchés financiers spéculatifs perdraient de l'importance, mais le crédit bancaire et public gagnerait en centralité.

Exemple concret

- Une entreprise lockéenne veut financer une nouvelle usine (20 M€).
- Elle ne souhaite pas émettre massivement d'actions de capital (car le collectif doit rester majoritaire).
- Elle contracte donc un **prêt bancaire anciennement non dilutif**.
- Le remboursement est assuré par le **produit du travail du collectif**, qui en retour accroît sa part relative dans les actifs, par octroi d'actions de travail au prorata du montant remboursé
- Résultat : la dette est un **outil de renforcement du collectif**, car chaque remboursement augmente mécaniquement la proportion lockéenne de propriété.

En résumé

- Les **levées de fonds anciennement non dilutives** restent centrales dans une économie lockéenne.
- Elles deviennent **plus légitimes et plus stables**, car adossées à un collectif copropriétaire.
- Les prêteurs devront adapter leurs critères d'évaluation, en intégrant la **qualité de la gouvernance collective** et la **capacité de réinvestissement du travail**.

- Globalement, cela favoriserait une économie **moins spéculative, plus bancaire et plus coopérative**.

Les marchés financiers perdraient du poids, au profit du **crédit bancaire, des fonds publics et des instruments de dette patientes**.

Conséquences de « tout investissement est dilutif et compte comme capital »

Dans une économie où **toutes les sociétés sont des SAPO lockéennes**, la distinction classique entre *financement dilutif* (actions nouvelles) et *non dilutif* (prêts, obligations, subventions) **s'effondre** : dans ce modèle, **toute contribution anciennement non dilutif aux actifs — qu'elle vienne d'un prêt bancaire, d'une obligation, d'une subvention publique ou d'un apport en capital — est in fine assimilée à du capital apporté par le collectif de salariés**, dès lors qu'elle est remboursée ou valorisée par leur travail, d'où les conséquences suivantes :

1. Redéfinition du capital

- Dans une S.A. classique :
 - **Capital** = apports des actionnaires (dilutif).
 - **Dette** = financements remboursables (non dilutif).
- Dans une SAPO lockéenne :
 - **Capital = tout actif constitué ou remboursé par le travail collectif ET tout apport des actionnaires lors d'une émission d'actions**
 - Donc, même la dette devient une **source de droits de propriété** pour le collectif, car son remboursement est une contribution productive.

2. Dilution permanente

- Chaque fois qu'un prêt est contracté et remboursé, le collectif de salariés reçoit des **actions de travail supplémentaires**.
- Cela signifie que **toute levée de fonds est dilutive**, soit au bénéfice du collectif de salariés, soit au bénéfice des actionnaires (si émission d'actions).
- Les actionnaires financiers voient mécaniquement leur poids relatif diminuer au fil du temps, sauf à réinjecter eux-mêmes du capital, par émission d'actions.

3. Transformation de la dette

- La dette cesse d'être un simple **engagement financier** et devient un **mécanisme de transfert de propriété**.
- Exemple :
 - Une entreprise lockéenne emprunte 100 M€.
 - Le collectif rembourse intégralement grâce à son travail.
 - Résultat : 100 M€ d'**actions de travail** sont créées et attribuées au collectif.
 - La dette a donc été convertie en capital lockéen⁴.

⁴ Un actionnaire, souhaitant acheter des actions lors d'une émission d'actions, peut également s'endetter pour le faire. Son apport est alors toujours considéré comme du capital.

4. Impact macro-financier

- **Banques et créanciers** : leurs prêts deviennent des instruments de dilution en faveur du collectif. Ils ne financent plus « contre » les salariés, mais « pour » eux.
- **Marchés financiers** : les obligations et autres titres de dette cessent d'être de simples créances et deviennent des **leviers de transfert de capital vers le collectif de salariés**.
- **État et subventions** : chaque aide publique devient automatiquement une **dotation en capital lockéen** pour le collectif.

En résumé

- Dans une économie lockéenne, **il n'existe plus de financement non dilutif**.
- Toute contribution aux actifs autres que des émissions d'actions (prêts, obligations, subventions, apports en capital) est **capitalisée au profit du collectif de salariés**.
- La distinction classique entre dette et capital s'efface : **tout financement, autrefois non dilutifs, devient une dilution progressive du capital financier au profit du capital de travail**.

Tous les investissements sont dilutifs : récapitulatif

Dans une économie où toutes les sociétés sont des SAPO lockéennes, il n'existe que des levées de fonds, des investissements, dilutifs, soit par émission d'actions à l'intention d'actionnaires spécifiques, soit par emprunts, dettes et subventions pris en charge par le collectif de salariés.

Principe fondamental

- **Émission d'actions** :
 - Les investisseurs financiers reçoivent des **actions de capital** → dilution en faveur des apporteurs de fonds externes.
- **Emprunts, dettes, subventions** :
 - Le collectif de salariés rembourse par le produit de son travail → il reçoit en contrepartie des **actions de travail** → dilution en faveur du collectif.

Dans les deux cas, **chaque apport de ressources nouvelles se traduit par une création d'actions**. La différence n'est plus entre *dilutif* et *non dilutif*, mais entre **dilution au profit du capital financier** et **dilution au profit du capital de travail**.

Conséquences structurelles

1. Redéfinition du capital

- Toute contribution aux actifs est assimilée à du capital.
- La frontière classique entre dette et fonds propres disparaît.

2. Dilution permanente et dynamique

- Chaque opération de financement redistribue les droits de propriété.
- Le poids relatif des actionnaires financiers tend mécaniquement à diminuer, sauf s'ils réinjectent régulièrement du capital.

3. Équilibre mouvant

Article (C-I-w) *Le droit d'appropriation de Locke pour changer le capitalisme*

- Les investisseurs financiers peuvent toujours renforcer leur position par émission d'actions de capital.
- Mais le collectif de salariés, par le simple fait de rembourser ses dettes d'investissement et d'entretenir les actifs, accroît continuellement sa part.

4. Nouvelle logique de gouvernance

- Le pouvoir n'est plus figé par une structure initiale de capital.
- Il devient le reflet **dynamique** des contributions réelles (apports financiers vs Produit issu du travail productif).

En résumé

- Dans une SAPO lockéenne, **tout financement est dilutif**.
- La dilution n'est pas un accident ou une exception, mais la **règle de fonctionnement**.
- Chaque apport (financier ou productif) se traduit par une redistribution des droits de propriété.
- Le système devient un **mécanisme permanent d'ajustement** entre capital financier et capital issu du travail ou du produit du travail.

Gouvernance d'une banque SAPO lockéenne

Si les **banques elles-mêmes** sont des **SAPO lockéennes**, leur rôle et leur comportement changent radicalement : aujourd'hui, les banques sont des S.A. classiques, gouvernées par des actionnaires financiers qui cherchent un rendement sur fonds propres. Dans un modèle lockéen, leur gouvernance et leurs incitations seraient transformées :

- **Collectif de salariés majoritaire** : les employés de la banque (analystes, chargés de clientèle, gestionnaires de risques, etc.) détiendraient la majorité des droits de vote via leurs actions de travail.
- **Orientation stratégique** : les décisions ne seraient plus dictées par la maximisation du ROE (Return on Equity) pour les actionnaires, mais par la pérennité de l'institution, la qualité du service bancaire et la stabilité des clients.
- **Responsabilité collective** : les salariés-copropriétaires seraient directement responsables de la gestion prudente des dépôts et des crédits.

Comportement vis-à-vis des prêts

- **Sélection des projets** :
 - Aujourd'hui, les banques arbitrent en fonction du risque financier et du rendement attendu pour les actionnaires.
 - En SAPO lockéenne, elles privilégieraient les projets **créateurs de valeur réelle et durable**, car elles seraient elles-mêmes alignées avec la logique lockéenne (produit du travail → actifs).
- **Relation avec les entreprises clientes** :
 - Les banques lockéennes verraient les entreprises clientes non comme des « sources de marge », mais comme des **partenaires collectifs**.
 - Le crédit deviendrait un **outil de co-développement** plutôt qu'un produit de rentabilité.

• **Gestion du risque :**

- Les salariés-copropriétaires de la banque auraient intérêt à éviter les prises de risque excessives (car ils en subiraient directement les conséquences).
- Cela renforcerait la **prudence bancaire** et réduirait les crises systémiques liées à la spéculation.

Impact macro-financier

- **Moins de spéculation financière** : les banques lockéennes seraient moins enclines à développer des activités de trading pour compte propre ou de produits dérivés complexes, car ces activités profitent surtout aux actionnaires externes.
- **Plus de financement productif** : elles concentreraient leurs ressources sur le financement de l'économie réelle (PME, infrastructures, transition écologique).
- **Stabilité accrue** : en réduisant la pression du rendement actionnarial, elles deviendraient des acteurs plus stables et moins vulnérables aux crises financières.

Conséquence pour l'économie lockéenne

- Les **entreprises SAPO lockéennes** trouveraient en face d'elles des **banques SAPO lockéennes** partageant la même logique :
 - financement non dilutif,
 - alignement sur le long terme,
 - gouvernance démocratique.
- Cela créerait un **écosystème cohérent**, où le crédit bancaire devient le moteur principal de l'investissement, et où la finance spéculative est marginalisée.

En résumé :

Si les banques deviennent elles aussi des **SAPO lockéennes**, elles se comporteraient très différemment des banques actuelles :

- plus prudentes,
- plus orientées vers l'économie réelle,
- moins spéculatives,
- et alignées avec les intérêts des collectifs de salariés qu'elles financent.

Système bancaire lockéen dans son ensemble

Analysons le système bancaire lockéen dans son ensemble (banques commerciales, banques centrales, régulation) dans une économie 100 % SAPO lockéenne.

Réponse courte :

Si toutes les banques devenaient elles aussi des **SAPO lockéennes**, le système bancaire se transformerait en profondeur : il passerait d'un modèle dominé par la recherche de rendement pour les actionnaires à un modèle **coopératif, prudent et orienté vers l'économie réelle**, où les salariés-copropriétaires des banques financeraient les salariés-copropriétaires des entreprises.

Banques commerciales lockéennes

- **Gouvernance** : les salariés de la banque (chargés de clientèle, analystes, gestionnaires de risques) détiendraient la majorité des droits de vote.
- **Stratégie** : priorité donnée à la **pérennité de la banque** et à la **qualité du service** plutôt qu'à la maximisation du ROE (Return on Equity).
- **Prêts** : les crédits seraient accordés selon la capacité du collectif de salariés emprunteur à générer du produit du travail, et non selon la seule logique de rentabilité actionnariale.
- **Relation client** : les entreprises lockéennes seraient vues comme des **partenaires de long terme**, pas comme des sources de marge à court terme.

Banque centrale dans une économie lockéenne

- **Rôle monétaire** : la banque centrale continuerait à créer la monnaie via le crédit bancaire, mais dans un cadre où les banques commerciales sont elles-mêmes lockéennes.
- **Stabilité** : la régulation monétaire serait facilitée, car les banques lockéennes auraient moins d'incitations à la spéculation.
- **Politique de crédit** : la banque centrale pourrait orienter directement les flux de financement vers des priorités collectives (transition écologique, infrastructures, innovation).

Régulation et supervision

- **Moins de risque systémique** : les banques lockéennes, gouvernées par leurs salariés, auraient intérêt à éviter les prises de risque excessives.
- **Régulation adaptée** : les autorités prudentielles (ACPR, BCE) devraient intégrer des critères nouveaux : qualité de la gouvernance collective, alignement entre travail et financement, durabilité des projets financés.
- **Crises financières** : moins probables, car la logique spéculative serait marginalisée.

Conséquences macro-économiques

- **Financement productif** : le crédit bancaire deviendrait le moteur principal de l'investissement, supplantant largement les marchés financiers.
- **Écosystème cohérent** : banques lockéennes finançant entreprises lockéennes → cercle vertueux de stabilité et de réinvestissement.
- **Transition écologique et sociale** : les banques lockéennes auraient intérêt à financer des projets durables, car leurs salariés-copropriétaires subiraient directement les conséquences de choix destructeurs.

En résumé

Un **système bancaire lockéen** serait :

- **plus prudent** (moins de spéculation),
- **plus démocratique** (gouvernance par les salariés),
- **plus orienté vers l'économie réelle** (financement productif et durable),
- et **plus stable** (réduction des crises systémiques).